

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

DELIBERATION 2023-12-82

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS DE GUIPAVAS CENTRE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 32

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Gisèle LE DALL
Simon DE MEYER à Christian PETITFRERE

Madame Régine SAINT-JAL a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Fabrice JACOB, Maire, confie la présidence de la séance à Monsieur Christian PETITFRERE.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS DE GUIPAVAS
CENTRE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Les membres du Conseil Municipal Jeunes ont souhaité soutenir le centre de distribution alimentaire du CCAS de Guipavas. En effet, avec l'inflation, la précarité s'intensifie et le centre de distribution alimentaire recense une hausse des demandes et rencontre aussi des difficultés d'approvisionnement.

Afin de récolter des fonds, les jeunes ont confectionné des objets décoratifs pour les fêtes de fin d'année. Ces objets ont été proposés à la vente lors du marché de Noël organisé les 2 et 3 décembre 2023.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le versement des recettes de l'opération par l'attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS de Guipavas pour la somme de 647 €.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Monsieur Fabrice JACOB, Maire, n'a pas assisté à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 14 DECEMBRE 2023

Le Président de séance,
Christian PETITFRÈRE



La secrétaire de séance,
Régine SAINT-JAL

